

## ANNEXE 3

ÉCHÉANCIER DU PROJET

L'Échéancier du projet est constitué des éléments suivants : (i) les éléments présentés dans les figures indiqués ci-dessous et apparaissant aux feuillets joints aux présentes tels qu'ils ont été déposés dans la proposition technique du Partenaire privé le 26 mars 2008 dans le cadre du Volet technique de l'Appel de propositions; (ii) les modifications et clarifications et engagements afférents à cet échéancier formulés dans le cadre du Volet technique de l'Appel de propositions, y compris les demandes de clarification et de rectification B-202, B-203, B-2013 et B-2017 et les réponses et engagements de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. à leur égard, le tout, soit les éléments identifiés aux points (i) et (ii) ci-dessus, tels qu'ils apparaissent sur le DVD joint aux présentes sauf à l'égard des demandes de clarification et de rectification et les réponses et engagements, lesquels se retrouvent dans le DVD relatif à ces demandes de clarification et de rectification et aux réponses et engagements prévus dans le DVD à cet effet à l'Annexe 17 *Extraits de la proposition du Partenaire privé*. La version papier de l'Échéancier du projet telle que déposée dans le cadre du Volet technique de l'Appel de propositions, y compris la version papier des demandes de clarification et rectification et des réponses et engagements, est la seule version opposable aux parties notamment en ce qui concerne son caractère complet et son exactitude.

- Figure 3.2.5-1 Échéancier général, daté du 13 mars 2008 (3 feuillets)
- Figure 3.2.5-2 Échéancier de construction, daté du 17 mars 2008 (5 feuillets)
- Figure 3.2.5-3 Échéancier du pont de la voie maritime du Canal de Beauharnois, daté du 13 mars 2008 (2 feuillets)
- Figure 3.2.5-4 Échéancier du Pont du fleuve Saint-Laurent, daté du 17 mars 2008 (1 feuillet)
- Figure 3.2.5-5 Échéancier des structures, daté du 17 mars 2008 (2 feuillets)
- Figure 3.2.5-6 Échéancier des Ouvrages transférés au ministre, daté du 17 mars 2008 (1 feuillet)
- Figure 3.2.5-7 Échéancier Chemin critique (construction), daté du 13 mars 2008 (1 feuillet)
- Figure 3.2.5-8 Échéancier des Drains verticaux, couches granulaires et déboisement forestier, daté du 13 mars 2008 (1 feuillet)
- Figure 3.2.5-9 Échéancier des Pieux, terrassement, asphalte et remblais léger, daté du 13 mars 2008 (2 feuillets)





Figure 3.2.5-1 Échéancier général d'EER, non daté (2 feuillets)

Figure 3.2.5-2 Échéancier détaillé d'EER, non daté (1 feuillet)